

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Nantes

## Projet de révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé de Nantes

Par arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/154 du 14 octobre 2016 est prescrite, du **mardi 15 novembre 2016 à 14h00 au jeudi 22 décembre 2016 inclus**, une enquête publique préalable à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé de Nantes. Cette enquête sera ouverte en mairie principale de Nantes (siège de l'enquête publique) et au siège de Nantes Métropole.

M. Jean-Claude VERDON, retraité ingénierie (nucléaire, chimie, pétrochimie), est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Jany LARCHER, retraité de la direction départementale des territoires et de la mer, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie principale de Nantes (29 rue de Strasbourg) et au siège de Nantes Métropole (2 cours du Champ de Mars à Nantes) où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie principale de Nantes (adresse postale : 2 rue de l'Hôtel de ville, 44094 NANTES cedex 1).

L'arrêté préfectoral du 18 septembre 2015 a porté décision de dispense de réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre d'un examen au cas par cas.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés aux lieux, jours et heures suivants :

- |   |                         |                                    |
|---|-------------------------|------------------------------------|
| - <b>mardi 15 novembre 2016</b>             | <b>de 14h00 à 18h00</b> | <b>mairie principale de Nantes</b> |
| - <b>lundi 21 novembre 2016</b>             | <b>de 09h00 à 12h00</b> | <b>mairie principale de Nantes</b> |
| - <b>samedi 26 novembre 2016</b>            | <b>de 09h00 à 12h00</b> | <b>mairie principale de Nantes</b> |
| - <b>jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016</b> | <b>de 13h00 à 17h00</b> | <b>siège de Nantes Métropole</b>   |
| - <b>mercredi 14 décembre 2016</b>          | <b>de 09h00 à 12h00</b> | <b>siège de Nantes Métropole</b>   |
| - <b>jeudi 22 décembre 2016</b>             | <b>de 14h00 à 17h00</b> | <b>mairie principale de Nantes</b> |

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie principale de Nantes et au siège de Nantes Métropole, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire, 1 rue Stanislas Baudry, BP 63518, 44035 NANTES cedex 01 et auprès de Nantes Métropole, 2 rue du Cours du Champ de Mars, 44094 NANTES cedex.

A l'issue de la procédure, la révision du PSMV, éventuellement rectifiée après enquête, est approuvée par arrêté préfectoral en cas d'avis favorable du conseil communautaire ou, à défaut, par décret en Conseil d'État après avis de la commission nationale des secteurs sauvegardés.